



COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 17 août 2018

Irrigation

Le niveau d'alerte d'été est franchi dans le bassin suivant :

- **Bassin du Clain – nappe du sous bassin de la Dive de Couhé**
-

Pour le bassin de la Dive du Sud (ou Dive de Couhé) :

Le débit seuil d'alerte d'été est franchi à l'indicateur de Bréjeuille Supra dans le sous-bassin de la Dive du Sud .

Les prélèvements d'eau en nappe libre du supratoarcien à usage d'irrigation rattachés à l'indicateur de Bréjeuille Supra sont limités au volume hebdomadaire réduit de 50 % à compter du lundi 20 août 2018, 8h.

Conformément à l' arrêté cadre, la préfète a signé le 17août 2018 un arrêté dans ce sens.

Les dispositions de cet arrêté sont applicables à partir de 8 h le lundi 20 août 2018.

Contact presse

Nathalie BRIONNET – Adjointe à la responsable du Service de Communication Interministérielle
Préfecture de la Vienne – nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr – 05.49.47.24.76